



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bureaux de poste : Bouches-du-Rhone

Question écrite n° 57597

Texte de la question

M Jean-Francois Mattei attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur les graves prejudices causes aux entreprises et aux particuliers marseillais apres plus de 100 jours de greve a la recette principale « Poste Colbert ». Le systeme de remplacement mis en place par La Poste se revele nettement insuffisant pour assurer une distribution normale du courrier et le retard accumule n'est pas resorbe. C'est ainsi que nombre de particuliers ne recoivent plus leurs pensions ou leurs prestations sociales tandis que les entreprises voient leur activite fortement entravee. Il lui demande donc de prendre de toute urgence les mesures necessaires au respect de la continuite du service public.

Texte de la réponse

Reponse. - Des mouvements sociaux ont en effet affecte, a partir du 20 janvier 1992, le fonctionnement du service de la distribution postale sur les 1er et 2e arrondissements de la ville de Marseille, desservis par le bureau distributeur de Marseille Colbert. Pour limiter au maximum les desagrements provoques par ce conflit et afin d'assurer la mission de service public qui est la sienne, La Poste des Bouches-du-Rhone a mis immediatement en oeuvre d'importants moyens de remplacement. Ils ont ete regulierement renforces, de telle sorte qu'a partir du 20 fevrier 1992 la desserte normale de la totalite des particuliers de ces deux arrondissements a pu etre assuree. Il en a ete de meme pour ce qui concerne le courrier des entreprises regroupees en CEDEX, dont le traitement avait ete perturbe jusqu'au 5 fevrier 1992. Ce service fonctionne normalement a la recette principale depuis le 15 fevrier 1992. Si un certain retard a pu etre constate au debut du conflit dans la remise des objets recommandes et des paquets ordinaires du 2e arrondissement, ce retard a pu par la suite etre resorbe. Les envois a caractere social ont egalement ete remis a leurs destinataires dans des delais acceptables. La situation de la recette principale de Marseille est redevenue normale le 19 mai 1992.

Données clés

Auteur : [M. Mattei Jean-François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57597

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2099